



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181213-2018_12_263-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-263 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE FORMATION DES AGENTS D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des Ressources Humaines

Le projet de règlement de formation des agents de la CALI et du CIAS répond à un double objectif :

1- Dans le cadre des mutualisations mises en œuvre depuis 2015 via les transferts de compétences à l'EPCI et la création des services communs, la CALI et la ville de Libourne recherchent l'adoption de règlements, de procédures harmonisées et convergentes applicables de manière identique aux agents de la CALI, de la ville, du CIAS et du CCAS.

A ce titre, le règlement formation poursuit cet objectif en étant la résultante de modifications opérées sur les règlements préexistants au sein de chaque établissement ou collectivité, avec l'objectif de les améliorer et d'en retenir les éléments les plus favorables aux agents.

2- Ce projet permet une actualisation des procédures tenant compte et s'adaptant aux modifications récentes fixées par les textes réglementaires ou aux nouvelles dispositions prises par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Il tient compte en particulier de la mise en place du compte personnel de formation suite au décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique territoriale et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Le compte personnel de formation (CPF) a remplacé le dispositif du droit individuel à la formation (DIF).

De même, ce projet répond de la nécessaire adaptation à la nouvelle offre de formation proposée par le CNFPT, en particulier la mise en place de formation à distance.

Ces nouvelles modalités ont nécessité la mise à disposition des locaux dédiés et équipés et la mise en œuvre de règles communes propices à un traitement identique et équitable des agents de l'ensemble des collectivités concernées.

S'agissant d'un règlement harmonisé, le projet présenté a fait l'objet d'un dialogue avec les représentants du personnel de la CALI et de la ville dans le cadre d'un groupe de travail unique et de plusieurs réunions pour finaliser ce projet commun.

Le comité technique de la CALI a été saisi pour avis le 04 décembre 2018.
Le nouveau règlement formation s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le règlement de formation des agents de la CALI
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à le signer.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 26 décembre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181213-2018_12_264-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-264 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN PILOTAGE ET ÉVALUATION

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux Ressources humaines,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,
Vu la saisine du Comité technique de la Cali en vue de sa séance du 4 décembre 2018,
Vu la saisine du Comité technique de la Ville de Libourne en vue de sa séance du 21 novembre 2018,
Vu l'avis du bureau communautaire du 5 novembre 2018,

Le schéma de mutualisation des services, adopté par le Conseil communautaire fin 2015 et définitivement validé lors du Conseil communautaire du 22 mars 2016, a identifié la nécessité de doter le territoire de services mutualisés sur lesquels s'appuyer dans le cadre des choix stratégiques à mener dans la conduite des politiques communautaires.

Par conséquent, La Cali et la Ville de Libourne ont souhaité recourir au format juridique du service commun en vue de contribuer à l'optimisation des ressources et à la sécurisation financière.

Le service commun « pilotage et évaluation » qui est proposé, serait créé à compter du 1^{er} janvier 2019 entre la Cali et la ville de Libourne, et serait composé de 1 ETP.

Les missions qui lui seraient dévolues seraient les suivantes :

- Missions d'accompagnement des services dans la mise en place d'outils et de tableaux de bords de suivi et de pilotage de l'activité (dont le schéma directeur immobilier pour 2018), calcul de coût de fonctionnement (comme le prix de revient de la restauration scolaire ou de location de salles,...), recherches d'économies budgétaires dans le prolongement de la démarche initiée en 2017 dans le cadre du dialogue budgétaire.
- Mission d'assistance de la DGA en charge du Pôle administratif et financier : interface avec les services, production de notes à destination des élus et de la Direction générale liées au pilotage de l'activité et des projets, aide à la décision.

Dans le cadre du futur service commun, il est proposé :

- de créer le poste afférent, correspondants au transfert d'un agent de la Ville dans le cadre de leur intégration au sein de La Cali ;
- d'acter la clé de répartition suivante pour les charges salariales et courantes (fonctionnement et investissement) : 50% Cali / 50% Ville de Libourne, conformément aux principes déjà adoptés lors des créations des services communs antérieures.

Les dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun seront elles engagées sur leur budget respectif.

Le remboursement des frais engagés par le service commun pour le compte de la Ville de Libourne sera imputé sur l'attribution de compensation de la commune afin que la mise en œuvre de cette mutualisation ait également un effet positif sur le coefficient d'intégration fiscale du territoire.

Afin de cadrer les conditions de mise en œuvre financière et organisationnelle de ce transfert, une convention reprenant les principes énoncés ci-dessus a été établie.

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 56 voix pour et 1 abstention (Chantal DUGOURD)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
 - le principe de la création d'un service commun «pilotage et évaluation» entre La Cali et la ville de Libourne;
 - la convention constitutive de sa création ;
 - la fiche d'impact relative aux effets de cette mutualisation sur les conditions d'emploi de l'agent transféré ;
 - la création, par délibération, du poste d'attaché principal transféré.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Liste des postes du service commun au 01/01/2019 :

ETP	Grade	Fonction
1	Attaché principal	Chargé de mission pilotage et évaluation
1	TOTAL	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 26 décembre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181213-2018_12_265-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-265 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

AVENANT À LA CONVENTION DE CONSTITUTION DU SERVICE COMMUN DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux Ressources humaines

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,
Vu la saisine du Comité technique de la Cali en vue de sa séance du 4 décembre 2018,
Vu la saisine du Comité technique de la Ville de Libourne en vue de sa séance du 20 novembre 2018,
Vu l'avis du bureau communautaire du 5 novembre 2018,
Vu la convention de constitution du service commun Direction des Ressources Humaines du 1^{er} décembre 2016 et ses avenants,

Le schéma de mutualisation des services, adopté par le Conseil communautaire fin 2015 et définitivement validé lors du Conseil communautaire du 22 mars 2016, a identifié la nécessité de doter le territoire de services mutualisés sur lesquels s'appuyer dans le cadre des choix stratégiques à mener dans la conduite des politiques communautaires.

Par conséquent, La Cali, son CIAS, la Ville de Libourne et son CCAS ont créé un service commun Direction des Ressources Humaines composé à ce jour de 25 postes. Un poste supplémentaire a été créé par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 novembre 2018, portant l'effectif de ce service à 26 postes.

Un nouvel avenant est nécessaire pour acter la nouvelle composition de ce service dans la convention.

Après en avoir délibéré,
Et à **l'unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

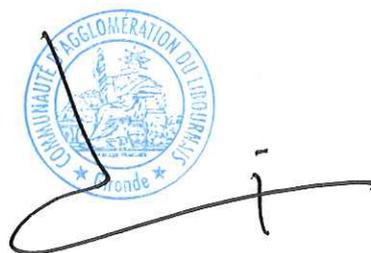
- d'approuver l'avenant de la convention constitutive du service commun Direction des Ressources Humaines,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 26 décembre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181213-2018_12_266-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-266 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES VACATION DE PERSONNEL MÉDICAL

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018 - 2/2
Affiché le 
ID : 033-200070092-20181213-2018_12_266-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux Ressources Humaines,

Vu le code de la santé publique ;
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34 ;
Vu le décret n°2000-762 du 1^{er} Aout 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique ;

Conformément au code de la santé publique susvisé, les établissements et services d'accueil petite enfance s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou a défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service.

Ce médecin a pour fonction de :

- Garantir des conditions d'accueil tant sur le plan de la santé, de la sécurité, de l'hygiène, de l'éveil et du bien-être des enfants accueillis, en complémentarité de l'équipe pluridisciplinaire,
- De sensibiliser et d'accompagner l'équipe;
- De repérer et confirmer plus précocement les troubles du comportement, du développement psychomoteur et d'adaptation psychosociale.

Considérant que ces interventions constituent des actes déterminés, discontinus, et relèvent par définition d'emplois de vacataires ;

Considérant les changements intervenus au sein des structures d'accueil petite enfance de la Calé, en particulier ceux intervenus dans la désignation des médecins depuis la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2014, et du souhait de revaloriser le montant de leurs vacations qui n'a pas évolué depuis de nombreuses années :

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de définir la vacation comme étant le mode d'intervention des médecins attachés aux activités de la petite enfance
- d'autoriser le recrutement de médecins vacataires qualifiés en pédiatrie pour assurer leurs missions au sein des structures Petite Enfance,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les arrêtés portant vacations de ces médecins
- de fixer la rémunération de ces vacations à 55 euros brut/heure, le nombre de celles-ci étant fonction des capacités d'accueil des établissements,
- de prévoir les crédits afférents à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 26 décembre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-267 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DÉCEMBRE 2018

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux Ressources Humaines,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois des filières administrative, technique, culturelle, sportive et animation, médico-sociale et sociale ;

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2018 ainsi que les délibérations modificatives y afférentes ;

Vu la nécessité de procéder à une actualisation du tableau des effectifs pour être en conformité avec les principes budgétaires suite aux départs et aux recrutements en cours

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} Décembre 2018 :

FILIERE ANIMATION

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à la l'ALSH de Coutras pour 80 % et pour 20 % à l'Accueil périscolaire du secteur de Saint Denis de Pile (Pérennisation d'un contrat)

FILIERE ADMINISTRATIVE

Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet au service commun finances (suite à la mutation d'un agent)

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au service de l'habitat – habitat indigne (nouveau poste)

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet à la crèche familiale (nouveau poste suite à l'ouverture du « guichet unique petite-enfance)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 26 décembre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

